



2016-02-027-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 7.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

OBJET : TARIFICATION SERVICE JEUNESSE – SEJOUR AU PORTUGAL – AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme BAULON, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 31



2016-02-027-DEEJ - TARIFICATION SERVICE JEUNESSE – SEJOUR AU PORTUGAL – AVRIL 2016

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique jeunesse et du Projet Educatif Territorial, la Ville organise des séjours pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Par délibération en date du 18 décembre 2013, le conseil municipal avait acté deux grilles tarifaires correspondants à la saisonnalité des séjours organisés : l'une s'applique aux séjours organisés durant la période hivernale et l'autre dite d'été s'applique le reste de l'année.

Cette année 2016, il est proposé d'organiser un séjour au Portugal, du 11 au 16 avril 2016, pour 20 jeunes de 11 à 17 ans, visant trois objectifs principaux :

- la découverte d'un lieu culturellement riche et marqué
- la rencontre avec la ville de Serpa, jumelée à la commune de Tarnos
- l'implication des jeunes en amont dans la préparation et le financement du projet et en aval avec un retour sur la découverte culturelle du pays, des villes de Lisbonne et de Serpa

La particularité de ce séjour implique une tarification différente prenant en compte l'implication des jeunes, la durée du séjour (6 jours), et enfin la localisation du séjour à l'étranger.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29

DÉLIBÈRE

FIXE le tarif spécifique pour le séjour d'avril 2016 au Portugal comme suit



Quotient Familial	Tarifs
QF < 620	50,00 €
620,01 < QF < 905	75,00 €
905,01 < QF < 1200	150,00 €
1200,01 < QF < 1500	225,00 €
1500,01 < QF < 1800	240,00 €
QF > 1800,01	250,00 €

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 12 février 2016
Le Maire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over a faint circular official stamp.